

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 10 juin 2021 portant désignation des membres
du Comité de direction, du Comité d'Experts et du Conseil
de recours de l'Instance de Pilotage et de Positionnement
C.F.C.**

A.Gt 21-10-2021

M.B. 10-11-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu les articles 1^{er}, 39, 127, 128, 134 et 138 de la Constitution ;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, notamment l'article 92bis, § 1^{er}, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993 ;

Vu le décret II du Conseil de la Communauté française du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française ;

Vu le décret II du Conseil régional wallon du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française ;

Vu le décret III de la Commission communautaire française du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française ;

Vu l'accord de coopération du 26 février 2015 conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.» et, en particulier, ses articles 6, 8 et 9 ;

Vu le décret du 15 mai 2015 de la Communauté française portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.»;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 juin 2021 portant désignation des membres du Comité de Direction, du Comité d'Experts et du Conseil de recours de l'Instance de Pilotage et de Positionnement CFC ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Ministre de l'Éducation ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 juin 2021 portant désignation des membres du Comité de Direction, du Comité d'Experts et du Conseil de recours de l'Instance de Pilotage et de Positionnement du Cadre Francophone des Certifications, à l'article 1^{er}, 3^o, les mots «A désigner par les membres du Comité de Direction» sont remplacés par les mots «M. Michel FEUTRIE».

Article 2. - Dans le même arrêté, à l'article 2, 1°, les mots «Mme Muriel CONSTAS» sont remplacés par les mots «Mme Aurélie MOMMENS».

Article 3. - Dans le même arrêté, à l'article 3, 2°, les mots «Mme Karin Mertens» sont remplacés par les mots «M. Raoul REKIER».

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

Bruxelles, le 21 octobre 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

La Ministre de l'Education,

C. DESIR